

PAR COURRIEL

Québec, le 11 septembre 2019

Madame Marie-Michelle Vézina
Ministère de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Marie-michelle.vezina@environnement.gouv.qc.ca

Objet : Projet de desserte en gaz naturel de la zone industrialo-portuaire de Saguenay

Madame Vézina,

À la suite de la deuxième partie de l'audience publique concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires à cette fin.

Veuillez trouver, annexée à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir des réponses d'ici le **16 août 2019** à midi compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame Vézina, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Annie Cartier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission



Questions

L'initiateur qualifie de négligeable l'impact sur les milieux humides dans l'emprise permanente, et ce, même avec la perte du couvert forestier qui occasionnerait l'évolution des tourbières boisées vers des tourbières ouvertes (PR5.2, p. 8-3).

Quelle est l'analyse du MELCC à ce sujet? Est-ce qu'un changement du type de tourbières, tel que celui qui se produirait dans l'emprise d'Énergir, est susceptible d'occasionner une perte de fonctions écologiques ?

Sur quels critères se base le ministère pour réaliser cette évaluation ? Est-ce que des études ou des résultats obtenus lors de suivis pour d'autres projets sont disponibles à ce sujet ?

